

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 13 SEPTEMBRE 2017 À 20h15

PROCES-VERBAL N° 346

Présents	Mmes Laure BOVY (présidente), Sophie DUGERDIL, Marie-Pierre JAQUIER, Émilienne HUTIN-ZUMBACH, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. Benjamin JOLISSAINT, José PEDROSA, François POTTU, Stéphane TODESCO et Philippe VASEY
Excusés	José GUERREIRO et Pierre VUISSOZ
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, MM. Roger WYSS, secrétaire, et Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 28 juin 2017
2. Prestation de serment de M. Stéphane Todesco
3. Communication du bureau du Conseil municipal
4. Communications et propositions de la Mairie
5. Approbation du rapport de la commission « Accueil » du 3 juillet 2017
6. Approbation du rapport de la commission « Aménagement, bâtiments et emplacements » du 4 juillet 2017
7. Approbation du rapport de la commission « Aménagement, bâtiments et emplacements » du 24 août 2017
8. Approbation du rapport de la commission « Sociale, culture, événements » du 30 août 2017
9. Approbation du rapport de la commission « Petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 4 septembre 2017
10. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2018
11. Demande de naturalisations (huis clos)
12. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG
13. Dossiers en cours
14. Propositions individuelles

Mme Bovy ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal du 28 juin 2017

- **Mme Hutin** indique qu'il faut corriger la première phrase du 3^e paragraphe de la page 2095. Mme Bovy parlait des « *défis* de la présente législature ».
- **Mme Hutin** propose de modifier son intervention en page 2098 : « Mme Hutin signale que *le rendez-vous de M. Tanari avec l'exécutif et M. Vasey est resté* en stand-by malheureusement beaucoup trop longtemps.
- **Mme Ramu** apporte une correction à l'avant-dernier paragraphe de la page 2099. C'est *l'association du restaurant scolaire* et non le GIAP qui a été reprise au sein du groupement intercommunal.
- **Mme Hutin** signale que, dans sa dernière intervention de la page 2103, M. Duchêne parlait des « *conseillers municipaux* » et non des commissaires.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention

2. Prestation de serment de M. Stéphane Todesco

Délibération

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 octobre 2014 relatif à la séance d'installation des Conseils municipaux des communes du canton de Genève ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 approuvant les résultats des élections des Conseillers municipaux élus le 19 avril 2015 ;

Suite à la démission du Conseil municipal de M. David Monnard au 30 juin 2017 ;

La présidente du Conseil municipal, Mme Laure Bovy, fait prêter serment suivant l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

« Je jure, ou je promets, solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret dans tous les cas où il sera enjoint par le Conseil municipal »

au Conseiller municipal suivant :

M. Stéphane TODESCO

[Applaudissements]

Mme Bovy souhaite à M. Todesco beaucoup de plaisir à l'exécution de cette nouvelle fonction.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

- **La Présidente** signale que la législature se termine par un voyage financé par les jetons de présence selon une décision prise en début de législature. Elle aimerait savoir si M. Todesco est d'accord de venir et que ses jetons de présence soient versés directement pour le voyage, sachant qu'en entrant à mi-législature, il est possible que les jetons de présence ne suffisent pas tout à fait à payer le voyage.

Mme Zoller précise que les conjoints peuvent aussi participer à ce voyage.

- Le jeudi 10 mars 2018, le Conseil municipal et l'exécutif se rendront à Berne pour une visite du Palais Fédéral. Il faut que les conseillers municipaux signalent, d'ici fin septembre, s'ils souhaitent venir et, le cas échéant, désirent déjà partir la veille.

Mme Ramu rappelle que certains souhaitent partir la veille étant donné que la séance au Palais fédéral commence à 9h00.

Mme Dugerdil pense qu'il faudrait voir s'il y a des possibilités avec les communes voisines d'avoir des billets CFF journaliers.

M. Todesco fait remarquer que les CFF font des prix pour les groupes, souvent à un coût similaire à celui pour des billets journaliers.

- La votation populaire du 24 novembre 2017 est annulée.

- **Mme Bovy** informe le Conseil municipal de la réception d'une lettre de doléances concernant un employé de la commune. Elle note toutefois que ce n'est pas le rôle du Conseil municipal de se prononcer sur cette question.

4. Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** souhaite la bienvenue à M. Todesco en tant que nouveau conseiller municipal.
- **M. Duchêne** adresse ses remerciements à tous ceux qui ont collaboré aux journées du patrimoine.
- Une séance aura lieu le 9 octobre à 19h30, au foyer de la salle polyvalente, avec François Paychère.
- L'exécutif va lancer l'étude pour limiter la vitesse à 30 km/h dans la commune. Une séance préparatoire est prévue avec le canton à fin septembre. Pour information, il faut savoir que Satigny a mis 4 ans pour y arriver.
- L'exécutif a rencontré cet après-midi M. Arcidiacono de la DGT pour traiter de plusieurs sujets. Concernant le parking devant la crèche, il est d'accord pour mettre des places contiguës qui seraient limitées à 30 minutes de 7h00 à 19h00 durant la semaine. Il faut toutefois encore attendre l'autorisation du canton.

Concernant la modération du trafic sur la nouvelle route de Challex, **M. Duchêne** a écrit un courrier demandant qu'ils trouvent une solution le plus vite possible. Une piste consisterait à rehausser le passage piéton qui est situé devant la crèche, mais dans tous les cas cela nécessite d'avoir l'accord du canton.

Au niveau du moulin de La Plaine, où les véhicules roulent vite, il n'est pas possible de mettre un passage piéton. Il faut en effet que beaucoup de monde traverse pour pouvoir en poser un selon la DGT. Toutefois, celle-ci va probablement installer un panneau avec un point d'exclamation au virage venant du stade et au virage venant du pont.

Concernant les potelets de la route du Mandement entre le temple et l'ancienne poste, la Mairie doit encore attendre de recevoir la confirmation de la DGT avant de pouvoir dire à M. Tanari de préparer l'APA.

La commune va également participer à une étude demandée par Pro Natura concernant la route de l'Allondon aux Granges et qui a été confiée au Bureau Citec. Ces frais d'engagement seront mis au budget 2018 de la commune.

- Un devis a été demandé à Urbaplan concernant la mise à jour du plan directeur communal. Urbaplan va d'abord voir avec l'État s'il y a des éventuelles corrections à faire. Le devis se situerait entre Fr. 10'000.- et Fr. 150'000.- en fonction des travaux de recherche nécessaires. Cela figurera également au budget 2018.
- Urbaplan a également été mandaté pour l'accompagnement demandé par l'État pour la modification de la zone de bruit qui n'en sera pas forcément une. Après les premières discussions entre le mandataire de la commission et l'État, il n'est pas clair, ni pour Urbaplan, ni pour le DALE, qui va consulter ses juristes, pourquoi le plan de site ne pourrait pas attribuer le DS, car ce dernier peut être attribué par un plan d'affectation spécial tel qu'un PLQ et suit la même procédure (le plan de site est également un plan d'affectation spécial au même titre que le PLQ). Dans tous les cas, ce n'est pas selon eux une procédure de MZ qui doit être suivie, mais bien celle des PLQ.
- Des travaux devront être effectués l'année prochaine, en collaboration avec l'État, sur le bassin de rétention du chemin Camille-Corot et, plus précisément, le ruisseau des Houches.

Cela coûtera environ Fr. 150'000.- à la commune et figurera dans le budget 2018. Ce montant sera en partie repris par le FIA.

- La commission « Aménagement, bâtiments et emplacements » sera convoquée à l'automne avec l'exécutif afin de remettre l'église au milieu du village et elle aura la primeur sur l'étude concernant la capacité financière de la commune et de la faisabilité ou non de certains investissements sur les projets souhaités. **M. Duchêne** suggère que cela ait lieu après la séance avec la Cour des comptes.
- **Mme Zoller** signale que l'ouverture de la crèche a eu lieu le lundi 28 août 2017. On a eu une frayeur puisque, le 22 août, le SASAJ ne voulait pas donner l'autorisation d'ouvrir car la directrice était à 60 % et qu'il était entendu tacitement au SASAJ qu'une directrice ne peut pas être à moins de 75 %. Après discussions, la solution a été de donner l'autorisation d'ouvrir la crèche avec tout de même une directrice à 60 %. La rentrée s'est bien déroulée et tout se passe bien pour le moment. La nouvelle secrétaire administrative s'est rapidement appropriée de son poste et elle fait un super relais entre le personnel de la crèche et le bureau. **Mme Zoller** la remercie pour le travail effectué.
- Le local des jeunes a ouvert le 1^{er} septembre 2017 avec un nouvel animateur, Fiorenzo Frongillo. Une soirée portes ouvertes sera organisée le 20 octobre 2017. L'objectif est de démontrer aux jeunes et aux parents la vie de ce local et ce qui est fait par les animateurs.
- L'exécutif a demandé à toutes ses associations communales et externes à la commune qui organisent des manifestations dans le commune d'utiliser dorénavant des verres recyclables. Il faut savoir que, lors de l'étape communale du tour du canton, des verres en plastique se baladaient partout en raison de la bise. Les associations communales pourront emprunter des verres de la commune et seuls les verres manquants leur seront facturés. Pour les associations externes à la commune, il leur est préconisé de louer des verres directement aux entreprises telles que Prop SA.
- Le long de la route du Mandement, entre les fameux potelets, il y a des barrières basses (Müba) avec des falots et des triopans. **Mme Zoller** a rencontré Steve Röthlisberger avant les vacances pour voir ce qu'il était possible de faire pour sécuriser ce chemin et pour faire en sorte que les enfants venant à l'école puissent le faire dans des conditions sûres, tout en permettant à Steve Röthlisberger et ses collaborateurs de faire les vendanges, notamment avec leurs contraintes de place. La solution trouvée consiste à fermer le trottoir par le biais de ces barrières basses (Müba). Cela permet, dans le pire des cas, à Steve Röthlisberger de serrer ses chars contre les barrières, tout en laissant les enfants protégés. Steve Röthlisberger a demandé de pouvoir laisser son char de marc en face de la poste étant donné qu'il va y déposer plusieurs fois par jour des résidus de vendange. Une autre remarque qui avait été faite c'est qu'il pouvait quand même poser ses chars en attente sur le terrain de la vigne de Bernard Bosseau situé vers l'ancienne douane de Dardagny. Il se trouve que les chars pleins défoncent le terrain et, surtout, il ne veut plus laisser ses chars seuls pour éviter les sabotages. Il préfère donc les avoir près de lui. Cela dit, ils ont un projet de construction qui devrait se concrétiser prochainement et il est probable que cela soit leurs dernières vendanges à cet endroit sur la commune. On a donc trouvé un compromis qui semble très acceptable. La police est venue voir et elle a accepté cette solution pour la durée des vendanges.
- **Mme Zoller** rappelle quelques dates :
 - 4 octobre 2017 à 19h00, séance de la commission communication
 - 30 octobre 2017, séance de la commission scolaire
 - 2 décembre 2017, installation des décorations de Noël

- **M. Carrara** a des informations sur l'antenne téléphonique dont l'installation était envisagée près de la salle polyvalente. Suite aux réflexions du Conseil municipal, un photomontage a été demandé à l'entreprise mandatée par Salt. L'exécutif a également proposé de mettre cette antenne plutôt du côté des courts de tennis et du parking où il y a déjà des lampadaires. Ils n'ont donné aucune réponse pour l'heure.
- Après les vendanges, les cantonniers installeront des barrières en remplacement des petits potelets avec la chaîne aux deux entrées du foyer de la salle polyvalente. Cela permettra de sécuriser l'endroit pour les enfants du parascolaire et des cuisines scolaires.
- Également après les vendanges, la fontaine à la Tuilière sera installée par l'entreprise de M. Béchaz en collaboration avec les SIG. **M. Carrara** rappelle que cette eau n'est pas assez utilisée. Elle est potable, mais le manque de débit peut permettre le développement de bactéries. Avec une fontaine, cela permettra à l'eau de couler toute l'année.
- Durant l'été, la terrasse du tea-room a été sécurisée et rendue accessible à tous.
- Suite à la demande de Pro Natura, le radar pédagogique a été installé à proximité de leur centre. Par ailleurs, il a aussi une demande pour installer le radar vers le moulin de La Plaine.
- L'exécutif est entré en matière pour commander des calendriers 2018 à Marion Jiranek qui avait réalisé un calendrier avec des dessins de la commune en 2016.

Mme Jaquier demande s'il est également prévu de distribuer ces calendriers aux aînés.

M. Carrara indique que la Mairie a commandé 80 calendriers. Il devrait donc y en avoir assez, mais il faudra voir ce qui est décidé par rapport aux aînés cette année.

- Le four de la salle polyvalente, qui a plus de 15 ans, est tombé en panne durant l'été. Avec les repas qu'il faut servir aux enfants, il serait bien de pouvoir le changer. L'exécutif attend encore un 3^e devis, mais l'idée est d'installer 2 fours de 6 niveaux afin de toujours disposer d'un four si l'autre devait être en panne.
- **M. Carrara** signale que M. Duchêne a envoyé une lettre de remerciements pour le Groupe des Paysannes et Femmes rurales ainsi qu'aux sapeurs-pompiers pour la manifestation du 1^{er} août qui a été organisée avec succès.
- La reprise a été un peu difficile pour le FC Donzelle vu l'état du terrain. L'exécutif le remercie d'avoir accepté de repousser leur entraînement d'une semaine. **M. Carrara** annonce également que les containers vont être remis à l'intérieur de l'enceinte du stade étant donné que des personnes non autorisées viennent y déposer leurs ordures.

5. Approbation du rapport de la commission « Accueil » du 3 juillet 2017

Mme Hutin signale qu'il y a eu une bonne nouvelle depuis la rédaction de ce rapport puisque la demande d'asile de Nadya a été acceptée. Les démarches pour le permis B sont donc en route. Par ailleurs, d'ici un mois, la démarche pour le regroupement familial pourrait être effective. La famille est très reconnaissante pour ce qui a été fait par la commune et ses habitants.

M. Carrara fait remarquer qu'une commission ne décide pas elle-même. Elle présente une proposition au Conseil municipal pour que celui-ci puisse prendre une décision. En l'occurrence, la commission a accepté, à juste titre, de payer ce camp durant l'été pour les enfants étant donné que le Conseil municipal ne se réunissait qu'aujourd'hui. **M. Carrara** souhaitait juste rappeler le principe établissant qu'une commission propose et que le Conseil municipal dispose.

Mme Hutin précise que l'argent utilisé pour payer ces camps est celui que les personnes donnent pour le loyer et qui dépasse largement le budget du loyer.

M. Carrara fait remarquer que c'est la commune qui tient ces comptes. Les citoyens ont un droit de regard et s'ils posent des questions, c'est à la mairie de leur répondre. Cela étant, **M. Carrara** est tout à fait d'accord qu'il fallait payer ce camp à ce moment.

Mme Dugerdil note que l'argent n'appartient pas à la commune qui s'occupe juste de la gestion du compte.

M. Duchêne fait remarquer que ce sont des dons effectués par des tiers sur un compte communal. Au niveau de la comptabilité, M. Wyss doit rendre compte des entrées et des sorties.

Mme Dugerdil se demande s'il n'aurait pas fallu mettre cet argent sur un compte géré par quelqu'un d'autre que la commune.

M. Duchêne indique qu'un groupement ou une association peuvent gérer eux-mêmes leurs comptes, ce qui n'est pas le cas d'une commission officielle du Conseil municipal.

Mme Dugerdil se demande si, dès lors, il ne serait pas plus judicieux d'avoir un fonctionnement juridique ou financier différent. Il faudrait se poser la question pour ce cas ou pour d'autres. Il est quand même un peu bizarre de donner l'accord du Conseil municipal sur de l'argent qui provient de dons.

M. Duchêne rappelle que la commune verse Fr. 5'000.- par année. C'est une ligne financière pour elle.

Mme Dugerdil explique que, pour elle, les Fr. 5'000,- de la commune et les dons privés étaient deux aspects différents. Juridiquement, il aurait peut-être été préférable d'avoir deux comptes séparés.

Mme Zoller estime que, pour être indépendant de la commune, il aurait fallu avoir une association qui gère de l'argent privé. Aujourd'hui, la commission reçoit des dons qui figurent dans les comptes de la commune. Dès lors, c'est le Conseil municipal qui doit approuver le rapport de commission qui propose de dépenser de l'argent qui se trouve être communal étant donné que les dons parviennent sur le compte de la commune. **Mme Zoller** comprend qu'il a fallu agir avant que le Conseil municipal puisse prendre une décision. Pour la prochaine législature, il faudra peut-être réfléchir au modèle à donner à cette commission « Accueil ». Dès lors qu'il s'agit d'une commission ad hoc du Conseil municipal, c'est ce dernier qui doit approuver les propositions de la commission.

Mme Hutin remercie l'exécutif pour ses explications. En l'occurrence, il y a eu cette opportunité qui s'est présentée pour les enfants et elle s'est avérée très bénéfique. **Mme Hutin** se demande si le Conseil municipal pourrait prendre une décision permettant davantage de souplesse à la commission dans ce domaine.

Mme Zoller rappelle que la commission ad hoc n'existe que depuis une année. Aujourd'hui, elle sait mieux où elle veut aller et ce qu'elle peut mettre en place pour ces enfants. Cela permettra de mieux anticiper les choses à l'avenir.

Le rapport de la commission « Accueil » du 3 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

6. Approbation du rapport de la commission « Aménagement, bâtiments et emplacements » du 4 juillet 2017

M. Vasey demande si les conseillers municipaux ont des questions par rapport à ces deux rapports liés.

M. Carrara relève que le montant de 1 million de francs mentionné après le préambule concerne uniquement le bâtiment et non le terrain synthétique.

Mme Rivoire comprend qu'il est proposé de réaliser un aménagement temporaire sur la parcelle 614. Elle trouve très bien d'organiser cet endroit pour les habitants, mais elle se demande si ce lieu ne sera pas également fréquenté par des gens extérieurs à la commune.

M. Vasey explique qu'il s'agit surtout de trouver des moyens de tisser des liens entre le nouveau et l'ancien quartier de La Plaine. Il est vrai qu'on ne maîtrise pas tout et on ne sait pas combien de temps va durer ce no man's land. Cela étant, il y a de fortes chances que cela soit l'un des passages pour aller vers les zones de renaturation depuis la gare.

M. Pottu note que le rapport du 24 août 2017 parle de Fr. 120'000.- pour le total des dépenses.

M. Carrara propose de traiter pour l'instant du rapport du 4 juillet 2017.

Mme Hutin fait remarquer, par rapport à la question de Mme Rivoire, qu'il s'agit d'aménager le lieu, éventuellement avec un terrain de pétanque ou autres choses, mais il y aura un jardin participatif qui implique des gens de la commune. La commission a essayé de donner une direction qui serait destinée aux habitants de la commune.

M. Duchêne se demande s'il ne faudrait pas consulter d'abord la population de La Plaine pour connaître leurs besoins effectifs.

Mme Dugerdil propose d'approuver le rapport du 4 juillet 2017 avant de passer à celui du 24 août 2017. En effet, ce dernier apporte quelques compléments dont une proposition d'inviter la population locale pour voir leur intérêt avant de lancer n'importe quel projet.

Le rapport de la commission « Aménagement, bâtiments, emplacements » du 4 juillet 2017 est approuvé par 8 oui et 4 abstentions.

7. Approbation du rapport de la commission « Aménagement, bâtiments et emplacements » du 24 août 2017

M. Vasey indique que différentes questions ont été engagées, notamment concernant le parking existant et la servitude pour les travaux des CFF. Il pense qu'il est important de donner les informations qu'il a obtenues. Ainsi la servitude des CFF n'utilise pas toute la parcelle. Au niveau du parking, il y a entre 18 et 20 places qui « disparaissent ». Au niveau des chiffrages, **M. Vasey** précise que c'était un premier budget qui a été étoffé depuis avec d'autres prix qui ont été demandés. Fr. 120'000.- est vraiment un budget maximum.

M. Duchêne fait remarquer, concernant l'éventuelle installation de terrains de pétanque, que les cantonniers communaux pourraient très bien les installer à moindre coût.

M. Pottu relève que les conseillers municipaux ne disposent pas d'un plan illustrant la grandeur du terrain de pétanque et les jardins. Par ailleurs, ils ne savent pas à quoi correspond le prix indiqué. Enfin, **M. Pottu** aimerait savoir durant combien de temps les CFF vont utiliser notre terrain.

M. Duchêne répond que les CFF devraient utiliser ce terrain jusqu'en 2020 normalement.

M. Pottu se demande s'il est judicieux de faire une telle dépense pour une durée de 2 à 3 ans.

Mme Hutin signale tout d'abord que la commission n'a pas pris en considération ce qu'elle-même ou la commune pouvaient faire. Elle a plutôt fait un budget maximum, mais il y a beaucoup de choses que l'on devrait pouvoir faire de manière plus facilitée. Par contre, elle ne pouvait pas s'engager par rapport aux cantonniers sans être sûr que cela soit possible.

Mme Dugerdil estime, concernant le timing, qu'il faut voir la vitesse avec laquelle le dossier de la parcelle 614 avance, sans parler de la question financière. Il faut quand même être assez clair que cela ne va pas se limiter à une durée de deux ans. Il faut tabler au moins sur du moyen terme.

Mme Ramu pense aussi que le timing est de 10 à 15 ans. Cela ne vaut donc pas la peine de laisser un no man's land pendant tout ce temps. Par ailleurs, beaucoup d'idées ont été mises sur la table, mais elles doivent encore être affinées. Celle d'un potager participatif permet de rassembler les communautés et constitue un lieu sympathique de réunion. On peut aussi y ajouter un terrain de pétanque, éventuellement avec l'aide des cantonniers, sans en faire non plus un lieu de fête. C'est d'ailleurs ce qui a conduit à renoncer à l'idée d'installer un grill. Une idée importante était de rassembler ces deux parties du village et les habitants. Il ne faudrait pas laisser cet endroit aux seuls chiens. Il y a beaucoup de choses qui doivent se mettre en place, mais il y a déjà de bonnes pistes pour commencer.

M. Vasey revient sur la remarque de M. Pottu. Il ne faut pas croire qu'il n'y a pas de projet derrière, mais ce n'était pas le rôle de **M. Vasey** de faire un projet là-dessus. Cela étant, pour avancer des chiffres, la commission a été obligé de voir les m² disponibles, ce qu'elle pouvait prévoir sur ces surfaces, etc. pour donner un ordre de grandeur. Au vu des contraintes, la commission a imaginé qu'il pourrait peut-être y avoir un cheminement en périphérie. Il y a une image, mais ce n'est pas encore un projet définitif. La commission a également commencé à voir qui pourrait être intéressé à La Plaine. Les premières démarches sont donc lancées, mais la commission réfléchit encore à la forme que doit prendre la démarche participative qui devrait intervenir avant même le lancement du projet. Il est vrai que la clé de la réussite tient au fait que les gens sur place soient responsables et s'y investissent. **M. Vasey** pense que si on prévoit un projet à Fr. 100'000.- qui doit durer 10 ans, soit Fr. 10'000.- par an, ce n'est pas si cher.

Mme Ramu a pu participer à l'inauguration du verger participatif de la zone de renaturation de La Plaine hier et de parler à plusieurs personnes. Le premier souci de la commission était de savoir si des personnes seraient intéressées. Avec les contacts que **Mme Ramu** a eu hier, elle peut dire que, pour Fr. 400.-, on peut entamer une démarche pour inviter la population afin de voir si des personnes sont intéressées, leur expliquer la démarche, etc.

M. Duchêne signale qu'il a eu l'occasion de discuter avec Christian Bavarel qui a initié tout le jardin avec Equiterre et l'association. Concernant les finances, les investissements figurent toujours dans les comptes. Cela représente 10 à 12 millions de francs que la commune doit actuellement. Le gros problème, ce sont les canalisations qui coûtent Fr. 300'000.- par année jusqu'en 2027 (3 millions de francs d'investissements au total sans le remboursement du prêt). Avant cette échéance, cela sera très compliqué. Cela n'empêche pas de prévoir un aménagement qui durera peut-être plus que 3 ans (certainement 10 ans selon M. Duchêne). Quoi qu'il en soit, le Conseil municipal devra faire une délibération pour le crédit d'études et le crédit d'investissement.

Mme Ramu rappelle qu'il reste de l'argent pour la commission « Aménagement, Bâtiment et Emplacements ».

M. Duchêne précise que ces Fr. 300'000.- n'ont rien à voir. Ils ont été prévus pour le concours de la parcelle 614. Il est nécessaire de passer par une nouvelle délibération pour ce nouveau projet. **M. Duchêne** rassure toutefois les conseillers municipaux en leur disant qu'il a prévu quelque chose au budget l'année prochaine.

M. Carrara pense que tout le monde est d'accord sur le fait qu'on ne va rien construire sur cette parcelle pendant ces prochaines 10 années, mais qu'il faudrait mettre en valeur cet endroit. La commune tient aussi à dire qu'elle aimerait garder ces places de parking. Ce sont quand même beaucoup de gens qui habitent ces immeubles qui les utilisent, même si on y trouve quelques voitures avec des plaques vaudoises ou françaises. **M. Carrara** doit également dire que cette idée de jardin participatif lui plaît bien. Il est toutefois embêté avec ce chemin en lien avec le prolongement du chemin Rey. **M. Carrara** aimerait éviter un conflit avec les gens qui habitent ce chemin privé. Par contre, il y a ce chemin qui existe depuis plus de 30 ans à la hauteur du n°10 de la route de Challex et que la commune entretient. **M. Carrara** est également content d'entendre qu'il n'y a plus de grill prévu. Par contre, il ne pense pas que cela soit une bonne idée de mettre un terrain de pétanque. Par rapport à des immeubles locatifs, surtout occupés par des familles, ce n'est pas vraiment quelque chose destiné aux enfants. Hier à la pétanque, la moyenne d'âge devait être plutôt avoisiner les 60 ans. Il paraîtrait plus logique de mettre à cet endroit quelques balançoires et un toboggan. Il y a déjà à Dardagny des terrains de pétanque ouverts toute l'année à tout le monde et il n'y a pas tant de monde qui vient y jouer.

M. Vasey souligne qu'il ne s'agit pas d'un projet, mais simplement d'idées pour évaluer les surfaces. Aujourd'hui, le chemin dont a parlé **M. Carrara**, avec les traverses de chemin de fer, est cadastré et ce qui est indiqué sur le dessin discuté en commission correspond exactement à l'actuel chemin cadastré. Il ne s'agit nullement d'aller sur le chemin Rey.

Mme Dugerdil aimerait savoir s'il est envisageable que le Conseil municipal se prononce sur cette délibération en 2017.

M. Duchêne répond que cela figurera au budget 2018.

Mme Dugerdil se demande s'il serait possible de prendre en compte l'éventuel boni.

M. Duchêne indique que le boni n'a rien à voir. Il est thésaurisé. Par ailleurs, il n'est pas possible de dépenser de l'argent qui n'est pas prévu au budget. Il faudra donc prendre une délibération pour un crédit d'études au mois de janvier ou février.

Mme Dugerdil fait juste remarquer que, idéalement, il faudrait pouvoir mettre en route ce projet pour le printemps 2018.

M. Todesco aimerait savoir ce qui est exactement prévu pour ce budget de Fr. 120'000.-. Il comprend qu'il s'agit de réaliser un terrain de pétanque, un chemin et un jardin participatif.

M. Vasey explique que la commission a affiné ses recherches depuis la séance du mois d'août et elle a vu d'autres prix. Aujourd'hui, on peut affirmer qu'on sera résolument en dessous de Fr. 100'000.-. Cela comprend notamment un certain nombre de m² pour un parcours, le terrain de pétanque qui est estimé à Fr. 6'000.- ou Fr. 7'000.-, la plantations de quelques arbres, un peu de processus participatif et un accompagnement pour créer l'association.

Mme Ramu ajoute que c'est un budget approximatif pour estimer ce que cela représentait au maximum si on ne faisait travailler que des entreprises externes.

M. Pedrosa habite La Plaine et il n'aimerait pas avoir des terrains de pétanque à côté de son immeuble. Par ailleurs, on a vraiment besoin d'un parking. Il suffit de voir qu'il est utilisé par une trentaine de voitures. Enfin, il note qu'il est question d'un coût de Fr. 20'000.- pour le terrain de pétanque dans le rapport et non de Fr. 6'000.- ou Fr. 7'000.-.

M. Carrara s'étonne aussi qu'il soit maintenant question de planter des arbres.

M. Vasey souligne qu'il ne s'agit pas d'un projet définitif. Avec un tel lieu, les gens s'y réunissent. Pour le terrain de pétanque, il était par exemple aussi envisagé de mettre un banc. Il s'agit de rendre l'endroit agréable.

Mme Hutin ajoute que l'arbre c'est pour illustrer la manière d'utiliser ce lieu qui est un no man's land. Quand on regarde cet espace depuis la terrasse de l'EMS, c'est vraiment terrible. L'idée est de pouvoir proposer quelque chose d'agréable et faire un lien entre les deux quartiers puisqu'on a compris que rien ne va se passer pendant ces 10 ou 15 prochaines années. Soit on décide que c'est un parking et un lieu pour laisser les chiens faire leurs besoins, soit on essaye d'en faire un endroit plus convivial. Après on peut discuter de ce qu'on a envie d'y mettre. Dans ce sens, on souhaite y faire participer les habitants de La Plaine et discuter avec eux de ce qu'on pourrait mettre en place. Quant au coût, il a effectivement été estimé de manière large.

M. Duchêne est favorable à faire quelque chose à cet endroit. Il est vrai que c'est un no man's land, mais cela doit encore être affiné en commission pour venir avec des chiffres plus précis. Par ailleurs, la participation des citoyens est très importante. Il ne faut pas oublier qu'ils peuvent tout à fait lancer un référendum contre une délibération.

M. Duchêne signale que cela doit être validé par le Conseil municipal, mais qu'il souhaite que cela retourne en commission pour affiner le projet.

Mme Hutin aimerait comprendre si la commission peut aller de l'avant avec une séance.

M. Duchêne est favorable à ce que cela retourne en commission, mais la décision appartient au Conseil municipal.

Le rapport de la commission « Aménagement, bâtiments, emplacements » du 24 août 2017 est approuvé par 8 oui et 4 abstentions.

8. Approbation du rapport de la commission « Sociale, culture, événements » du 30 août 2017

Mme Dugerdil signale que le thé dansant organisé à l'EMS de La Plaine a été un réel succès. Elle en profite pour remercier tous les participants. La commission a également rencontré deux responsables du festival Antigél. Il s'agit maintenant de savoir si des personnes seraient intéressées. Cela représenterait un budget de Fr. 5'000.- pour un petit concert dans un lieu de la commune. La commission était plutôt partante, mais il fallait également savoir si cela serait pour la prochaine édition au début de l'année 2018 ou pour l'édition 2019. Dans les deux cas, il faudrait qu'une majorité du Conseil municipal soit motivée pour être actif dans cette soirée.

Mme Jaquier adhère au projet. Elle est d'avis que cela devrait être plutôt pour l'édition 2019.

Mme Ramu n'est ni favorable, ni opposée. Par ailleurs, 2019 est encore loin pour fixer une date.

Mme Pythoud est d'accord avec l'idée, mais elle trouve que le délai est trop court pour 2018.

M. Jolissaint est d'accord avec Mme Pythoud.

M. Todesco estime que cela dépend de beaucoup de paramètres. De plus, participer à l'édition qui aura lieu dans 6 mois, c'est peut-être un peu court. Par contre, attendre deux ans, c'est peut-être un peu long. **M. Todesco** va donc s'abstenir.

Mme Leuppi trouve que si c'est une petite organisation, cela peut être fait très vite. Par contre, c'est différent si cela demande beaucoup de travail.

Mme Dugerdil précise que les responsables du festival parlaient clairement d'une soirée unique qui pourrait se dérouler au château, au stade ou dans un autre lieu existant. Il faut également préciser que le festival a toujours lieu en hiver et que ce sont les responsables du festival qui choisissent l'artiste.

Mme Zoller aimerait savoir ce qui est exactement attendu de la commune et des conseillers municipaux. Cela peut conditionner leur réponse.

Mme Dugerdil répond qu'il s'agit d'une petite soirée. Le festival dispose de toute l'infrastructure nécessaire et s'occupe de toute l'organisation (billetterie, réservations, etc.). La commission a juste proposé de tenir le bar et de faire acte de présence. Sinon, c'est vraiment léger comme structure.

Mme Rivoire trouve l'idée sympathique, mais plutôt pour l'édition 2019. Il faudrait d'ailleurs faire attention à ne pas trop charger l'année en événements, les conseillers municipaux devant participer à un certain nombre de manifestations. **Mme Rivoire** ne peut pas s'engager pour une date en 2019, mais elle donnera volontiers un coup de main si elle le peut.

M. Pedrosa est plutôt favorable à ce que la commune participe à l'édition 2019.

M. Vasey signale son intérêt pour la participation à cette manifestation, mais plutôt en 2019.

M. Pottu est également d'accord de participer. Il comprend que la commune ne peut pas choisir le type de musique, mais il aimerait savoir quel est le nombre de personnes attendues.

Mme Hutin répond que cela peut être entre 50 et 2'000 personnes en fonction du lieu et de l'artiste proposé.

Mme Jaquier ajoute que le but du festival vise aussi à amener les gens dans des lieux insolites. Ensuite, le choix de l'artiste dépend du lieu choisi.

M. Duchêne signale que, si la commune décide de participer au festival Antigél, il n'est pas vraiment favorable à ce que cela ait lieu dans la salle des Chevaliers.

M. Carrara va se faire l'avocat du diable. Il va également rebondir sur les propos de Mme Rivoire. Il a en effet entendu pas mal de réflexions de certaines personnes disant qu'il y avait trop de choses tous les week-ends. Mme Bovy a demandé si des gens pouvaient venir l'aider pour les journées du patrimoine et elle était la seule à travailler. Lors du précédent week-end, M. Carrara a fait l'effort pour venir à l'EMS. Pour le nombre de personnes présentes, **M. Carrara** trouve qu'il n'y a pas besoin d'autant de monde pour s'en occuper. Dimanche prochain, on va faire les gâteaux avec le verger communal. Ensuite, l'exécutif a d'autres devoirs communaux prévus le week-end suivant. Il est vrai que les agendas sont chargés et plusieurs personnes ont fait cette remarque à **M. Carrara**. Il trouve que prévoir une activité par mois est plus que suffisant. Il n'est pas exemple pas intéressé à venir tenir le bar pour le festival Antigél en 2018. **M. Carrara** relève également qu'une commission à laquelle il participe souhaite organiser plein de choses. Il faut voir que, quand il est arrivé au Conseil municipal, celui-ci s'occupait des promotions, du 1^{er} août et un peu de la fête de l'escalade. Bientôt, il y aura quelque chose tous les week-ends. Étant donné qu'il y a des remarques à ce sujet, **M. Carrara** aimerait dire haut et fort que c'est un peu trop. Il note que les organisateurs du festival Antigél proposaient un projet clé en main, mais que la commission souhaite tout de même participer à l'organisation. Pour sa part, **M. Carrara** ne viendra pas pour tenir le bar, même s'il assistera volontiers au spectacle. **M. Carrara** précise qu'il n'est pas négatif, mais réaliste.

Mme Hutin est résolument favorable à ce projet.

Mme Dugerdil fait le bilan de la discussion. Elle va contacter les organisateurs d'Antigél pour leur dire qu'il y a un intérêt pour participer plutôt à l'édition de 2019 avec une petite structure. Par ailleurs, **Mme Dugerdil** estime que chacun est libre de venir ou non. L'ensemble du Conseil municipal n'a pas besoin d'être présent pour tenir le bar. Il faut se sentir assez de dire si on va y participer ou non. Le coup de gueule qui a été exprimé concernait surtout les gens qui disent qu'ils viendront, mais qui se désistent la veille.

Mme Dugerdil indique que le dernier thème abordé par la commission est celui du voyage de fin de législature. Il faudrait que les conseillers municipaux annoncent s'ils viendront accompagnés ou non et s'il y aurait une possibilité de partir le jeudi soir déjà. D'après les premiers contacts avec les agences de voyage, il pourrait y avoir un problème avec la date de départ étant donné qu'il n'y a pas de vol Easyjet tous les jours pour Bilbao.

Mme Zoller se demande s'il est judicieux de partir à 25 personnes avec Easyjet avec le risque de rester sur le carreau.

Mme Dugerdil fait remarquer qu'il n'y a pas encore de compagnie choisie. Cela étant, on peut rendre les agences de voyage attentives à cet aspect.

M. Duchêne ajoute qu'Easyjet est la compagnie qui a eu le plus de retards en Europe.

Mme Dugerdil propose que les conseillers municipaux adressent leur réponse à M. Wyss d'ici la fin de la semaine.

Mme Dugerdil signale que la commission propose également de soutenir ces ateliers des saveurs.

M. Carrara indique qu'il faudra prévoir dans l'ordre du jour de la prochaine séance l'organisation de la distribution des cadeaux de Noël pour les aînés et la prise de décision concernant les subventions.

Le rapport de la commission « sociale, culture, événements » du 30 août 2017 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

9. Approbation du rapport de la commission « Petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 4 septembre 2017

M. Vasey s'excuse de ne pas avoir été présent à cette séance. Il note que l'organisation des cours de natation est quelque chose de très compliqué pour les enfants. Pour être entre 30 à 45 minutes dans l'eau, cela prend toute une après-midi aux enfants. On peut donc se demander si cela en vaut la chandelle. Cela implique de prendre le bus à 13h20 pour aller à La Plaine puis d'attendre le train pendant 20 minutes. Tout cela pour être de retour à 16h00.

M. Duchêne est content qu'ils prennent le train. Pour le reste, il a écrit à la direction générale du DIP le 26 novembre 2016 pour leur dire que la commune ne prendra plus en charge la subvention du bus à partir du 1^{er} septembre 2017, à moins que le département en finance une partie. Par ailleurs, c'est une décision partagée par Russin et Dardagny. Si le DIP ne contribue pas financièrement, les exécutifs considèrent que c'est un report de charges et ceux-ci devraient normalement venir avec les finances adéquates dans le cadre de la répartition des tâches. En l'état, **M. Duchêne** a répondu négativement aux demandes de M. Zbinden. La commune est toutefois prête à participer si le département entre en matière, mais il a répondu qu'il n'avait pas d'argent. Pour l'heure, rien n'a été prévu au budget communal à cet effet.

Mme Zoller ajoute que M. Duchêne a écrit un premier e-mail le 26 novembre 2016 auquel le DIP n'a donné aucune réponse. Des discussions ont eu lieu avec M. Zbinden et l'exécutif était prêt à prendre en charge les 8 cours supplémentaires, sur les 16 cours actuels, si le DIP prenait en charge les 8 cours obligatoires qui sont imposés aux enfants. Il se trouve que le DIP ne veut pas entrer en matière.

Mme Ramu fait remarquer que M. Todesco s'est déjà vu attribuer des tâches dans le cadre de la commission, mais cela reste ouvert à discussion.

Mme Ramu signale que la commission a prévu de faire le parcours de la marche pour Cansearch le 21 octobre 2017.

Le rapport de la commission « Petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 4 septembre 2017 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

10. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2018

M. Wyss demande aux commissaires de s'inscrire pour les différentes dates d'élections et de votations prévues en 2018.

Date	Président-e	Vice-président-e
4 mars 2018	M. Pottu	M. Todesco
15 avril 2018	Mme Dugerdil	Mme Hutin
6 mai 2018	Mme Jaquier	Mme Bovy
10 juin 2018	Mme Pythoud	M. Jolissaint
23 septembre 2018	M. Vuissoz	M. Guerreiro
14 octobre 2018	Mme Rivoire	Mme Bovy
25 novembre 2018	Mme Ramu	M. Vasey

11. Demande de naturalisations

[Ce point de l'ordre du jour se tient à huis clos]

12. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG

M. Duchêne rappelle que l'ACG vote des montants pour des associations, des manifestations, etc. et dispose également de fonds pour le sport. Dès que l'assemblée générale de l'ACG prend une décision, celle-ci est soumise à tous les conseils municipaux du canton. Pour qu'elle soit refusée, il faut que deux tiers des communes se soient opposées à la décision.

Mme BOVY soumet aux conseillers municipaux les décisions de l'ACG du 21 juin 2017 :

- a) Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée
- b) Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2018 du Bibliobus
- c) Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2018, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1 000 000 de francs
- d) Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2018, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300 000 francs
- e) Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2018 du Fonds intercommunal au cofinancement de la relève sportive pour un montant de 450 000 francs
- f) Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1 000 000 de francs

g) Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2018 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 7 000 000 de francs

h) Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2 500 000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre

Ces 10 décisions de l'ACG du 21 juin 2017 sont acceptées sans commentaire.

13. Dossiers en cours

- **La présidente** demande s'il y a des nouvelles par rapport à l'installation d'un panneau d'affichage officiel à La Plaine.

M. Duchêne confirme que ce panneau sera installé. Pour l'heure, il faut encore le commander.

- **Mme Bovy** aimerait savoir ce qu'il en est des seuils sur la route de La Plaine situés devant l'école.

M. Vasey indique que l'existant sera remis comme auparavant.

14. Propositions individuelles

- **Mme Hutin** signale que, suite aux journées du patrimoine, les Contes à Rebours se sont dit qu'il serait sympathique d'organiser une soirée de contes dans les combles du château. **Mme Hutin** propose que le Conseil municipal reçoive les Contes à Rebours un soir du mois de décembre. Il s'agirait juste de faire un léger accueil. Si c'est en semaine, cela ne représente pas beaucoup de monde.

M. Duchêne n'en a pas parlé avec ses collègues de l'exécutif. Par ailleurs, il se demande s'il ne faut pas faire l'apéritif dans la salle des Chevaliers plutôt que de devoir tout monter sous les combles.

Mme Jaquier demande si les combles sont accessibles à tous.

M. Duchêne répond que ce n'est pas le cas. La montée est raide.

Mme Hutin estime qu'il faut effectivement réfléchir à cet aspect de l'accessibilité.

M. Duchêne pense qu'il faudra au moins indiquer sur la feuille d'information que l'accessibilité est malheureusement limitée.

M. Wyss demande s'il faut laisser les combles tels quels ou les nettoyer de fonds en comble.

Mme Hutin estime qu'il faut les laisser tels quels.

Mme Dugerdil propose de fixer déjà une date pour cette soirée.

Mme Hutin note que la soirée est donc fixée au 4 décembre 2017 à 20h15.

- **Mme Jaquier** remercie Mme Sermondade pour le tous-ménages concernant la fête de la pomme autour du verger communal le 24 septembre 2017.

- La commission des finances se réunira le 10 octobre 2017 à 20h00 concernant le budget 2018.
- **Mme Dugerdil** fait remarquer que les arbres entre la Tuilière et les Communailles sont tellement hauts que son employé a réussi à casser une rampe d'enjambeur.

M. Duchêne signale qu'il est prévu que les cantonniers s'en occupent au mois d'octobre 2017. La commune doit louer un élévateur pour pouvoir le faire.

- **M. Carrara** rappelle aux membres du jury de réserver la date du 29 septembre 2017 et que les dossiers pour le concours du stade de La Plaine doivent arriver en mairie d'ici au 15 septembre 2017. **M. Carrara** tiendra les membres du jury au courant de la suite des opérations.
- **Mme Ramu** relève que les conseillers municipaux ont de plus en plus de papiers à imprimer. Elle demande s'il serait possible qu'ils soient imprimés par la Mairie sur demande.

M. Duchêne indique que rien n'empêche les conseillers municipaux de venir les imprimer sur la photocopieuse de la Mairie.

- **M. Vasey** transmet une demande des jeunes footballeurs de l'école de Dardagny. Il semblerait que le grillage côté sud du petit terrain de football sous le château laissent filer les ballons qui se retrouvent dans le jardin de Mme Sally Vergari.

M. Carrara va regarder ce qu'il est possible de faire.

- **M. Duchêne** rappelle qu'il y aura, le 24 septembre 2017, une présentation des projets CFF à la gare de La Plaine.
- **M. Vasey** indique que la commission aménagement se réunira le 18 octobre 2019 au Carnotzet.

Mme Bovy lève la séance à 22h39.

La présidente


Laure Bovy

Une conseillère
municipale


Alix Rivoire

Le secrétaire


Roger Wyss